



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU BERNAVILLOIS

88 route Nationale 80370 BERNAVILLE

Bulletin d'Infos – Mars 2025

Informations pour l'année 2025

Extension du syndicat

Avec l'entrée des communes de Candas et Maizicourt, notre syndicat comprend désormais 25 communes, pour environ 6 500 habitants et plus de 2 600 abonnés.

Investissements

Nous poursuivons les investissements nécessaires au bon fonctionnement de notre service :

- Rénovation du réservoir de Fieffes-Montrelet (2ème phase)
- Poursuite de l'étude de la procédure d'autorisation du captage de Bernaville
- Sectorisation (pose de compteurs de secteur) sur l'ex SIAEP de Domléger
- Renouvellement de canalisations à Ribeaucourt (Barlette) et Autheux

Des études sont également prévues (diagnostic des installations et plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux). Le montant total des investissements et études s'élève à plus de 800 000 € HT.

Budget

Le budget 2025 a été voté en tenant compte des investissements prévus, des frais de fonctionnement du syndicat, ainsi que des recettes attendues :

- Dépenses de fonctionnement : 916 219,95 € - Recettes de fonctionnement : 916 219,95 €
- Dépenses d'investissement : 1 418 503,49 € - Recettes d'investissement : 1 418 503,49 €

Évolution des tarifs

Les tarifs sont affectés par la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau. La taxe « pollution » est supprimée, mais deux nouvelles taxes apparaissent : une taxe dite « taxe consommation » et une autre, dite « performance réseau ». Ainsi, trois taxes seront désormais appliquées au lieu de deux, entraînant une augmentation d'environ 4 % de votre facture d'eau. Pour maîtriser l'augmentation globale des factures, le comité syndical a limité la hausse du m³ d'eau et de l'abonnement. Toutefois, les abonnés des communes de Candas et Maizicourt subiront une augmentation plus importante de leur facture, essentiellement en raison de la modification des taxes de l'Agence de l'Eau et de l'application de la TVA à 5,5 %.

L'harmonisation des tarifs entre les différents secteurs se fera progressivement sur plusieurs années. Cela implique d'augmenter les tarifs les plus bas tout en cherchant à stabiliser les tarifs les plus élevés.

Consultez notre site internet : www.siaepbernavillois.fr

Pour connaître l'actualité de notre syndicat et effectuer des démarches concernant le service de l'eau.

Connaître la qualité de l'eau dans votre commune

Consultez le site : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Daniel POTRIQUIER
Président du SIAEP

SIAEP du BERNAVILLOIS 88 route Nationale 80370 BERNAVILLE

☎ **03 22 32 25 87**

✉ **siaep.bernavillois@laposte.net**

Site Internet : www.siaepbernavillois.fr

Bureau ouvert au public :

du mardi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13h30 à 15 h (sauf jours fériés)

Pour une demande d'ouverture ou de fermeture de compteur, pour une réclamation sur une facture, pour un problème technique non urgent ou pour tout autre renseignement :

☎ Vous pouvez appeler directement le siège du syndicat

Pour un problème technique URGENT AVANT votre compteur :

☎ Vous pouvez appeler au **06 74 23 69 15**

(laisser éventuellement un message en cas de non réponse)

TARIFS 2025

(délibération du Conseil syndical du 19 mars 2025)

Les tarifs sont présentés hors taxes (une TVA de 5.5% s'applique à la facturation)

MAIZICOURT

- M³ d'eau pour les particuliers : **0.86 €**
- M³ d'eau pour activités industrielles ou agricoles : **0.86 €**
- Abonnement annuel des compteurs : n°1 : **34 €** – n°2 : **39 €** – n°3 : **44 €**
- Branchement : Compteur n°1 : **1 700 €** – Compteur n°2 : **1 900 €** – Compteur n°3 : **2 100 €**

CANDAS

- M³ d'eau pour les particuliers : **1.97 €**
- M³ d'eau pour activités industrielles ou agricoles* : **1.25 €**
- Abonnement annuel des compteurs : n°1 : **22 €** – n°2 : **27 €** – n°3 : **32 €**
- Branchement : Compteur n°1 : **1 700 €** – Compteur n°2 : **1 900 €** – Compteur n°3 : **2 100 €**

AGENVILLE – CRAMONT – DOMLEGER-LONGVILLERS – MESNIL-DOMQUEUR

- M³ d'eau pour les particuliers : **1.80 €**
- M³ d'eau pour activités industrielles ou agricoles* : **1.25 €**
- Abonnement annuel des compteurs : n°1 : **48 €** – n°2 : **53 €** – n°3 : **58 €**
- Branchement : Compteur n°1 : **1 700 €** – Compteur n°2 : **1 900 €** – Compteur n°3 : **2 100 €**

LES AUTRES COMMUNES

- M³ d'eau pour les particuliers : **1.65 €**
- M³ d'eau pour activités industrielles ou agricoles* : **1.25 €**
- Abonnement annuel des compteurs : n°1 : **48 €** – n°2 : **53 €** – n°3 : **58 €**
- Branchement : Compteur n°1 : **1 700 €** – Compteur n°2 : **1 900 €** – Compteur n°3 : **2 100 €**

*pour les consommations enregistrées par un compteur spécifiquement dédié à l'activité industrielle ou agricole

AUTRES TARIFS (applicable aux abonnés de l'ensemble du syndicat)

- Remplacement d'un compteur seul (sur demande de l'abonné) : **85 €**
- Déplacement d'un compteur : **tarif selon devis réalisé au préalable**
- Ouverture de compteur (frais d'accès au service) : **25 €**
- Fermeture de compteur (frais de résiliation) : **25 €**

COMMENT PAYER VOTRE FACTURE (SI VOUS N'ÊTES PAS MENSUALISÉ)

- ❖ **Par chèque** : adressé au SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE DOULLENS 9 Boulevard Ernest Dehée 80600 DOULLENS
Joindre le talon à découper à votre chèque. Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15.

Ne pas adresser votre paiement au syndicat

- ❖ **En espèces** (dans la limite de 300 €) :

- ✓ Au Trésor public de DOULLENS : 9 Boulevard Ernest Dehée 80600 DOULLENS.
Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15, muni de l'avis de paiement
- ✓ Auprès d'un buraliste ou partenaire agréé :
liste consultable sur le site <http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite>

- ❖ **Par carte bancaire** :

- ✓ A la mairie de Bernaville : une permanence est assurée en mairie de BERNAVILLE le mardi de 14h à 17h
- ✓ Au Trésor public de DOULLENS : 9 Boulevard Ernest Dehée 80600 DOULLENS.
Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15, muni de l'avis de paiement ou par téléphone au 03.22.77.02.98
- ✓ Depuis une connexion internet avec les références de paiement figurant sur votre facture
(exemple: 2022 – EA-00-599, Collectivité: 010185) sur le site de la DGFiP: <http://www.payfip.gouv.fr>
- ✓ Auprès d'un buraliste ou partenaire agréé :
liste consultable sur le site <http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite>

- ❖ **Par mandat ou virement** sur le compte courant du comptable chargé du recouvrement :
IBAN : FR65 3000 1001 23D8 0600 0000 069
BIC : BDFEFRPPCCT

Tous ces éléments sont repris au verso de votre facture